



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 110/17

Objet

Adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la CAGD

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 59
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 70
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini, F. Barthoulot, JP Lefèvre, J. Péchinot, I. Voutquenne, J. Lombard, A. Diebolt, D. Troncin, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaud, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

Suite à la publication de la loi ALUR du 26 mars 2014, la Direction Départementale des Territoires du Jura n'assure plus l'instruction du droit des sols pour les communes compétentes en matière d'urbanisme (possédant un document de type POS, PLU, carte communale) et qui sont membres d'un EPCI supérieur à 10 000 habitants. Ces communes doivent par conséquent assurer elles-mêmes l'instruction de ces documents ou les confier à une collectivité habilitée pour le faire.

Avec l'intégration de 7 nouvelles communes issues de l'ex-Communauté de Communes Nord Ouest Jura, la Communauté de Communes Jura Nord compte désormais 11 500 habitants ; les dispositions de la loi ALUR lui sont donc applicables.

Depuis 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a mis en place un service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à destination des communes de son territoire concernées. Ce service mutualisé est actuellement composé de 4 instructeurs et d'un « sigiste » ; il permet de réaliser l'ensemble des instructions sur les communes concernées de manière efficace et sécurisée.

Ce service pouvant être étendu à des communes situées hors de son territoire, il est proposé de passer avec la Communauté de Communes Jura Nord une convention portant adhésion de cette dernière au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La convention à intervenir fixe les conditions techniques et financières liées à la mise en œuvre de ce service pour la Communauté de Communes Jura Nord et détermine les droits et obligations de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à intervenir portant adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tout document relatif à son exécution.

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Communauté de Communes Jura Nord